

débat en séance publique ne viendra guère qu'à la fin du mois.

Plusieurs journaux, dit la Presse, ont annoncé que M. Corta, député au Corps législatif, était chargé d'une mission importante pour le Mexique. Le fait est exact. M. Corta doit quitter Paris aujourd'hui mercredi, pour se rendre à son poste. M. Corta, député des Landes, a fait souvent partie des commissions du budget. Il était un des membres de la commission de vérification des comptes des ministres pour les exercices 1861 et 1862. M. Corta, dont la mission est purement temporaire, est chargé, dit-on, de recueillir des renseignements sur les réformes financières du Mexique.

C'est inexactement qu'un journal prétend que M. Pietri serait chargé d'une mission à St-Petersbourg.

Le duc de Saxe-Cobourg-Gotha et sa famille sont attendus à Londres. On croit savoir que ce voyage se rattache à un projet de mariage qui existe entre la princesse Adélaïde d'Angleterre et l'archiduc Joseph d'Autriche.

Une ordonnance de S. M. la Reine d'Espagne fixe à 100,000 hommes pour l'année 1864 le chiffre de l'armée intérieure et extérieure.

C'est le Père Félix qui fera à Notre-Dame, tous les dimanches du carême, la prédication quadragesimale sur les vérités fondamentales de la Religion. C'est Mgr Landriot, évêque de la Rochelle, qui prêchera, on le sait, devant leurs Majestés, dans la chapelle des Tuileries.

On annonce la publication de l'exposé présenté par M. Mirès aux actionnaires de la caisse des chemins de fer dans la réunion qui a eu lieu à la salle Herz. Le célèbre financier serait dans l'intention de fonder une nouvelle association de capitalistes.

C'est demain jeudi qu'aura lieu le banquet en l'honneur de la Compagnie du canal de Suez. Cette solennité sera présidée par le prince Napoléon.

Le directeur de la Revue française fait démentir par une note insérée dans plusieurs journaux le bruit de la saisie des derniers numéros de ce recueil.

On dit que la Chambre des mises en accusation sera appelée incessamment à prononcer sur l'information relative au complot des quatre italiens. D'après les on dit du palais, la prévention ne porterait plus sur le délit de détention d'armes de guerre et d'association secrète, mais sur le crime du complot contre la vie de l'Empereur et contre la sûreté de l'Etat.

Pour toute la correspondance. J. REBOUX.

FAITS DIVERS.

— Il est arrivé, l'autre soir, une très plaisante aventure dans le quartier de l'Ecole-Militaire.

Un officier avait rapporté d'Afrique une jolie petite guenon, qu'on appelait Josephine et qu'on habillait en vivandière. Josephine était propre, intelligente et portait avec une grâce toute particulière la jupe courte et le chapeau circ. Aussi était-elle fort aimée du régiment, qui la comblait de morceaux de sucre et de châtelines. Aussi, comme un enfant gâté, ne savait-elle souffrir ni privations, ni ennuis.

L'autre jour, l'officier à qui elle appartenait s'absenta, et l'ordonnance profita de l'absence de son maître pour aller — ce qui s'appelle en langage militaire tirer une bordée — c'est-à-dire decamper de son côté. Au lieu de confier Josephine à un camarade pour la soigner, il l'emmena à la chambre tout dans la chambre de l'officier.

La petite guenon prit assez philosophiquement, durant toute la matinée, la réclusion à laquelle l'avait condamnée son infidèle gardien, mais quand vint le soir, sa prison lui parut insupportable. Elle employa tous ses efforts pour ouvrir la porte, soit la fenêtre; voyant que toutes ses tentatives étaient vaines, sans crainte de salir ses jolis petits vêtements, elle se sauva par la cheminée.

D'abord, elle se promena assez longtemps sur les toits, sans doute pour respirer l'air de la liberté; puis, soit par accident, soit par caprice, elle se laissa glisser dans une autre cheminée, au coin de laquelle une bonne était profondément endormie, les pieds sur une chaufferette, et bondit sur les genoux de la pauvre fille, en lui enlaçant le cou de ses deux pattes, pour lui demander l'hospitalité et la table. C'était l'usage de Josephine d'agir ainsi quand elle voulait faire la gentille.

Vous comprenez l'effroi de la pauvre servante à un semblable reveil. Elle se croit prise par le diable; elle crie au secours en se sauvant de toutes ses forces, tandis que la pauvre guenon, prise de peur à son tour, se cramponne davantage à son cou qu'elle mord, croyant ainsi se défendre.

On accourt de toutes parts aux cris de la servante, et Josephine allait passer un très mauvais quart-d'heure, quand, fort heureusement pour elle, des soldats qui passaient en cet instant la reconnurent et la réclamèrent.

— Un fait fort singulier, mais qui n'est pas sans exemple, vient de se passer dans les environs de Paris.

Il y a plus d'un mois, une jeune servante, en lavant quelques fichus de sa maîtresse, ressentit à la main une piqûre qui lui fit éprouver une violente douleur. Elle retira aussitôt sa main du baquet et crut apercevoir le bout d'une épine qui était entrée dans sa main. La jeune fille chercha vainement à l'extraire; mais

comme la douleur se calma peu à peu, elle oublia son accident.

Un mois à peu près se passa, tout à coup la servante se plaignit d'une douleur aiguë à l'épaule. Sa maîtresse visita l'endroit malade, qui est rouge, enflé, et qui lui paraît avoir tous les caractères d'un abcès. On met des cataplasmes, des onguents, on cherche à adoucir le mal, mais il fait des progrès: le bras enflé, et on est obligé de faire appeler un médecin, qui déclare une incision promptement nécessaire.

En effet, il perce cet abcès et trouve, quoi? l'aiguille, qui avait accompli un trajet des plus difficiles et pénétré dans les chairs à une profondeur considérable. L'opération terminée et l'aiguille enlevée, les souffrances de la jeune servante disparaissent peu à peu, et, au bout de quelques jours, elle se trouva parfaitement rétablie.

— Nous lisons dans l'International :

« Hier soir, vers six heures, le feu a pris dans les bâtiments occupés par MM. Haynard, Nicholls et Co, droguistes, Turmill-lane, près Cannon-street, dans la Cité. Tous les magasins ont été la proie des flammes, et malgré le nombre considérable des pompes rassemblées sur le lieu du sinistre, on a eu beaucoup de peine à empêcher le feu de se communiquer aux maisons voisines.

Les pertes doivent être considérables, quoique MM. Haynard et Co aient dû antérieurement commencer à retirer leurs marchandises en vue d'une expropriation prochaine. »

— Le célèbre Blondin vient de signer un engagement avec M. J. Russell pour l'Italie, l'Allemagne et la Russie; il recevra plus de 10,000 livres sterl. Après quoi, il fera un court voyage en Espagne où il paraîtra devant Sa Majesté la reine Isabelle. Puis il retournera en Angleterre où il donnera des représentations d'adieu dans les provinces, pour ensuite se retirer définitivement.

— GAIN D'UN GROS LOT. — Nous lisons dans une correspondance de Madrid, adressée à l'Indépendance Belge: « Dans la loterie du mois dernier, une des plus considérables de l'année, le grand lot étant de six millions de reaux, le prince Wolonski, représentant à Madrid l'empereur Alexandre II, prit sur les instances de son valet de chambre un dixième de billet. Il a gagné 30,000 piastres.

Sur la prière de la princesse, sa femme, hollandaise d'origine et catholique, cette somme a été remise au nonce du Pape, pour grossir le produit du denier de Saint-Pierre. »

— On lit dans l'Italia :

« Nous avons parlé dernièrement des arrestations que les autorités italiennes ont faites à Milan, à Côme et à Turin, d'individus prévenus des délits de fabrication et de mise en circulation de faux billets de banque autrichiens; nous avons dit aussi que de semblables arrestations avaient eu lieu en Venétie et dans le Tyrol italien par les autorités autrichiennes, et dans le canton de Tessin par les autorités helvétiques.

Il paraît que ce procès prendrait des proportions de plus en plus considérables. Les arrestations continuent toujours et partout; on a les meilleures raisons de croire qu'il s'agit d'une véritable association organisée sur le plus vaste échelle, dont le réseau englobait les territoires limitrophes des trois Etats.

On dit que la quantité livrée à la circulation s'élève à une somme énorme, et c'est probablement cette circonstance qui aura forcé le gouvernement autrichien à retirer dernièrement de la circulation des banknotes de 10 florins pour les remplacer par d'autres d'un nouveau modèle. On assure que le nombre des individus arrêtés jusqu'à ce jour s'élève à plus de mille. »

— Les journaux de Naples ont raconté, il y a quelques temps, un cas fort singulier. Trabucco, un des inculpés dans le fameux procès de Paris se trouvant, dans ces derniers temps, fort à l'étroit dans ses finances, se mit un beau jour à s'intituler premier cor anglais. Les murs de Naples se couvrirent d'affiches, qui annonçaient, en lettres de grandeur demesure, de grandes académies; mais il se passa quelques semaines sans que les promesses se réalisassent. La salle du grand concert était pleine de spectateurs, qui s'attendaient à des merveilles. Le concert commença, mais Trabucco ne paraît pas. Alors, le public impatient frappe des mains, et fait tant de bruit qu'il force Trabucco à se présenter avec son cornet sous le bras; mais, au lieu de s'en servir il fait ses excuses au public, et avoue qu'il n'est pas à même de donner le moindre concert: « Je me suis confié dans votre générosité, dit-il, à présent, je vous remercie. »

— On lit dans la Gazette du Weser qu'une jeune demoiselle de dix-huit ans, d'une famille honorable de Geestemunde, petit port du Hanovre, a quitté clandestinement la maison de ses parents, afin de combattre comme volontaire pour la cause du Schleswig-Holstein. Elle s'est rendue d'abord à Hambourg, d'où elle a fait part à ses parents de sa résolution, en tout cas un peu prématurée.

— On lit dans la Correspondance générale de Vienne que le vil âge de Baix dans le Montenegro, renferme la famille la plus nombreuse probablement qui soit dans toute l'Europe. — Ce village compte 200 maisons dont tous les habitants portent le nom de Martinowier et sont parents entre eux.

— Le 21 septembre, un incendie considérable éclata dans le village d'Inzersdorf, aux environs de Vienne, S'x maisons et une grange bien approvisionnée devinrent la proie des flammes. La perte occasionnée par ce sinistre s'élève à 20,550 fr. Sur cette somme, 13,000 fr. étaient assurés.

Plusieurs circonstances firent supposer que l'incendie ne provenait pas d'une imprudence, qu'il fallait l'attribuer à une main criminelle. Malgré les recherches les plus actives, l'auteur parvint à s'échapper et l'affaire en resta là.

Trois mois après, un individu, accusé de vagabondage, fut arrêté près de Vienne.

Horndl avait déjà, plusieurs fois, eu maille à partir avec la justice; cependant, il n'avait jamais été jusqu'au crime. Cette fois, on le soupçonna de n'être pas resté étranger au récent incendie et on ne tarda pas à apprendre de sa propre bouche qu'il était, en effet, le coupable que l'on cherchait.

Questionné sur le motif qui l'avait poussé à jeter la désolation parmi tant de familles et interrogé sur la manière dont il avait allumé l'incendie, l'accusé répondit en ces termes:

« Je passais devant la maison du numéro 6 à Inzersdorf. Une petite fille était sur la porte; je lui demandai l'aumône, mais au lieu de me donner quelque chose, elle m'accueillit durement et me chassa. Cela m'exaspéra tellement que je résolus de mettre le feu à la maison. Il me restait quelques kreutzers. J'achetai un morceau d'amadou et j'allai boire deux verres d'eau-de-vie pour me donner du courage, après quoi je m'en fus dans les champs, où j'attrapai un chat. Je lui attachai l'amadou au bout de la queue, et après l'avoir allumé, je le poussai par un trou dans la grange. Au bout de quelques minutes, les flammes s'élevaient de tous côtés. J'avais réussi. J'ai regardé brûler la maison et je suis parti. »

Ce cynisme révoltant n'a pas abondé un seul instant l'accusé devant le tribunal, qui l'a jugé et condamné à quinze années d'emprisonnement.

— Le Siècle a annoncé hier, dit le Temps et plusieurs journaux ont répété le soir que l'on découvrait des plus curieuses aurait été faite dans ces derniers temps en Chine. Il ne s'agit de rien moins que d'une ville entièrement israélite comprenant un million d'habitants, vivant sous la loi de Moïse, avec des privilèges spéciaux, au centre des populations chinoises. C'est un lieutenant anglais, appartenant lui-même au culte israélite, qui a trouvé cette Jérusalem inattendue, sur laquelle le principal organe de la religion juive, à Londres, donne les plus intéressants détails.

Voilà certainement un des plus beaux canards qui soient sortis de la basse-cour ou la presse anglo-américaine élevée ces intéressants volatiles, aliment prédestiné de la crédulité publique. Quant au principal organe de la religion juive à Londres, — qui a tous les titres du monde pour être le principal, puisqu'il est le seul de son genre dans toute l'Angleterre, — il n'est pas, je suppose, le moins embarrassé du rôle que les coups de ciseaux de la plupart des feuilles françaises viennent de lui imposer inopinément.

Dans son numéro du 5 février, il répond brièvement à l'interpellation qu'on de ses lecteurs lui adresse sur le même sujet: l'article en question a été publié, il y a deux ans, dans ses colonnes, et il l'avait emprunté à un journal de New-York, la métropole des puffs les plus gigantesques que le monde ait encore vus.

La question de l'existence des juifs en Chine est une des plus curieuses assurément, mais des plus mystérieuses question que la science puisse soulever. Il n'est donc pas étonnant, qu'à ce double titre, elle excite la curiosité et favorise les inventions. Il est vrai de dire que tout ce qu'on en sait se réduit à ceci: à Kai-fung-foo, en Chine, existe une petite communauté juive, possédant un temple fait sur le modèle des temples chinois, ayant quelques rouleaux du Pentateuque, mais pauvre, sans rabbin, sans connaissance de l'hébreu, et se croyant les seuls représentants de sa race en Chine.

— Dans une maison du village de Longueuil (Canada), demeure la famille Achim et, avec cette dernière, la famille Mercil, dont le chef est le gendre de M^{me} Achim. Au nombre des membres de la première de ces deux familles, était une jeune fille de vingt-trois ans, du nom de Josephine, qui avait déjà passé plusieurs années dans des asiles d'aliénés; elle n'était revenue à la maison que depuis deux mois, après en avoir passé huit ou neuf à l'asile de Saint-Jean; depuis ce temps, elle paraissait assez tranquille, et ses parents commençaient à espérer son retour à la maison.

Or, samedi matin, vers onze heures et demie, M^{me} Mercil s'aperçut que son jeune enfant de treize mois, Charles Anselme, était absent; un pressentiment sinistre s'empara de son cœur maternel et elle monta en toute hâte à la chambre de sa belle-sœur, Josephine Achim, qui était située au second étage. La porte était fermée à clef. Alors s'échangea entre les deux femmes un dialogue plein d'émotion, et à la suite duquel Josephine se décida à ouvrir la porte. Les premières paroles qui s'échappèrent de sa bouche furent celles-ci: « En allant dans le jardin, j'ai laissé tomber l'enfant dans le puits. »

La malheureuse mère n'en écouta pas davantage; elle courut au puits, en souleva la couverture qui avait été remis à sa place et regarda à l'intérieur: rien! En proie aux tourments d'une inquiétude et d'un désespoir faciles à concevoir, elle courut chez son voisin, M. Trudeau, qui vint aux puits, et qui ne voyant rien à

sa surface, prit une perche avec laquelle il agita l'eau, Aussitôt on vit flotter le cadavre de l'enfant; M. Trudeau parvint à le retirer au moyen d'une gaffe.

Pendant que cette scène se passait au puits, Josephine Achim n'avait pas bougé de sa chambre. Quand sa belle-sœur vint lui demander, avec ceux qui l'entouraient pourquoi elle l'avait privée de son enfant, elle répondit simplement: « Il est au ciel! »

Il n'avait plus à en douter, Josephine était retombée dans un accès de folie, malheur dont ont déjà été atteints, paraît-il, plusieurs membres de sa famille. La suite de l'enquête tenue lundi par la coroner Jones a prouvé que l'idée fixe de la malheureuse fille était qu'en tuant l'enfant elle l'envoyait au ciel, et qu'elle ne pourrait elle-même mourir du même bonheur que si elle mourait de mort violente.

Le jury d'enquête a rendu son verdict dans les termes suivants: « Homicide involontaire commis par Josephine Achim, qui a été immédiatement conduite à la prison de Montréal sous mandat du coroner, pour y attendre son procès, qui aura lieu au prochain terme des assises criminelles. »

BULLETIN FINANCIER.

10 février 1864.

Le marché est assez ferme au début. On parle d'un armistice entre les Austro-Prussiens et les Danois. Les consolidés anglais viennent sans changement. La rente monte à 66.55, et le Mobilier à 1,025, mais cette amélioration ne se soutient pas.

La nouvelle de l'armistice est révoquée en doute. Les cours faiblissent. La rente tombe à 66.30 pour finir à 66.35. Le Mobilier fait 1007.50 au plus bas et reste à 1015.

L'Espagne a monté à 577.50. L'Italien reste à 68.05 après avoir fait 68.35. Les Chemins français sont très fermes. L'Orléans finit à 997.50; le Nord à 953.75; l'Est à 478.75; le Lyon à 935; l'Ouest à 517.50. Le Midi a monté de 652.50 à 670. Les Autrichiens se maintiennent au-dessus de 400.

Les Lombards sont à 518.75; les Sardes à 380; les Romains à 361.25; les Saragosse à 575; les Nord d'Espagne à 490. Les Suez sont à 486.25 et les Transatlantiques à 510.

Cours moyen du comptant:

3 1/2 %, 66.37 1/2.
4 1/2 %, 95.20.
Banque de France, 3,295.
Crédit foncier, 1,230.

Pour tous les articles non signés, J. Rebox.

SERVICE DES POSTES.

Le public est prévenu de nouveau que les réclamations de toute nature qui intéressent le service des postes, doivent être adressées soit à M. le directeur général à Paris, soit à M. l'inspecteur des postes, chef de service, rue Voltaire, 22, à Lille, qui seul, dans le département, a qualité pour en connaître et y donner la suite qu'elles comportent.

Les personnes qui désireraient faire traduire ou faire écrire une correspondance en anglais, allemand, hollandais, italien et espagnol peuvent s'adresser au bureau du Journal de Roubaix.

Recommander, en cette saison de rhumes et de gripes, le SIROP et la PATE de NAFÉ de DELANGRENIER, c'est partager l'opinion des plus célèbres docteurs de Paris, qui ont constaté leur efficacité. Dépôts dans les pharmacies.

Purgatif de Desbrière.

Le CHOCOLAT DESBRIÈRE purge parfaitement et sans irriter. C'est le meilleur DÉPURATIF dans les affections chroniques; pris de temps en temps, il expulse la bile et les humeurs qui obstruent les viscères. — Dépôts dans les pharmacies. — Se défier des contrefaçons.

MAL DE DENTS. — L'EAU DU Dr OMEARA calme à l'instant la plus vive douleur. — Dépôts dans les pharmacies.

VINAIGRE de toilette COSMACÉTI supérieur par son parfum et ses propriétés lenitives et rafraîchissantes. — Dépôts chez les Parfumeurs. 4300-6777

AVIS

TOPIQUE SAISSAC, spécifique unique pour la guérison des cors, œils de perdrix, oignons, durillons. Il enlève la douleur de suite, fait tomber la racine en peu de jours, 22,000 certificats et lettres de remerciements attestent son infailibilité. Paris, pharmacie 18, rue Fontaine-Molière. A Roubaix, chez M. COILLE, pharmacien, Grande-Place.

En vente chez J. Rebox, libraire

Grande-Rue, 56:

EXERCICES ANGLAIS
OU
COURS DE THÈMES GRADUÉS
GRAMMAIRE PRATIQUE
DE LA
LANGUE ANGLAISE
PETIT COURS DE VERSIONS
DICIONNAIRE
FRANÇAIS-ANGLAIS

PASTILLES DE POTARD, pectoral unique, sans opium, sont reconnues par les médecins des hôpitaux infatigables contre les rhumes, bronchites chroniques, asthmes, catarrhes, oppressions, irritations de poitrine, grippe et les glaires; facilitent l'expectoration, ce qui les rend précieuses pour les vieillards et les enfants. — A Paris, pharmacie, rue Fontaine-Molière, 18; à Roubaix, chez M. Coille, pharmacien, Grande-Place, 24.

Bourse de Paris

RENTES ET ACTIONS	DU 9 FÉVRIER.		DU 10 FÉVRIER.	
	PREMIER COURS	DERNIER COURS	PREMIER COURS	DERNIER COURS
3 0/0 compt.	66 30	66 25	66 30	66 35
Dito fin cour.	66 40	66 35	66 40	66 35
4 1/2 0/0 cpt.	95 10	95	95 20	95 20
Dito fin cour.	95	95	95 20	95 20
Oblig. Trésor	438 75	438 75	438 75	440
Banq. de France	3280	3280	3290	3300
Crédit foncier	1235	1235	1230	1220
estamp. cpt.	1235	1235	1240	1235
Dito fin cour.	1200	1200	1210	1210
D ^e nouv. cpt.	1200	1200	1210	1210
Dito fin cour.	1200	1200	1200	1200
Cré. mobilier	1012 50	1010	1016 25	1012 50
Dito fin cour.	1008 75	1008 75	1018 75	1015
comptoir nat.	802 50	800	800	805
Dito fin cour.	810	805	805	805
CHEM. DE FER				
Orléans. cpt.	1000	997 50	997 50	995
Dito fin cour.	995	995	997 50	995
Nord. compt.	950	950	950	942 50
Dito fin cour.	950	950	953 75	947 50
Est. comptant	477 50	477 50	480	477 50
Dito fin cour.	478 75	478 75	480	480
Paris-Lyon	886 25	887 50	887 50	885
Méditer. cpt.	890	890	890	890
Dito fin cour.	890	890	890	890
Midi. compt.	657 50	657 50	660	652 50
Dito fin cour.	655	655	657 50	655
Ouest. compt.	640	640	640	640
Dito fin cour.	640	640	640	640
Genève. compt.	486 25	485	485	483 75
Dito fin cour.	486 25	485	485	483 75
Ardennes. cpt.	457 50	457 50	455	455
Dito fin cour.	457 50	457 50	455	455
Alger compt.				

Prix des huiles à Lille, le 8 février.

Colza.	l'hect.	85 50 à 84
Idem étrangères.		
Œillette bon goût.		
Cameline.		
Chanvre.		
Lin du pays.		90
Id. étrangères.		
Huile épurée pour quinquet		91 50 90
Id. pour réverbères.		89 50 88

Prix-courant légal des spiritueux, à Lille

Marché du 5 février 1864.

Esprit 3/6 Montpell.	l'hect.	76	75
3/6 betterave fin.	id.	76	75
3/6 mélas. ind.	id.	76	75
3/6 fin de grains.	id.	76	75
3/6 de riz.	id.	76	75
Genièvre.	id.	40	40
Anis.	id.	40	40

COMPAGNIE DES

Mines de Béthune.

DÉPÔT DE

CHARBONS GRAS

des fosses de BULLY, MAZINGARBE ET VERMELLES. A Roubaix, rue Latérale, près la gare du chemin de fer.

VENTE A L'HECTOLITRE

Mesure des fosses.

PRIX COURANTS.

GROSSE GAILLETTERIE, 2 fr. 30	(l'hectolitre pesant 80 k., mis en voiture et rendu à domicile, pour la ville (octroi compris).
MOTEN (dit tout-venant) 1 ^{re} qual., 1 fr. 75	(l'hectolitre, mesure des fosses, mis en voiture et rendu à domicile pour la ville (octroi compris).
2 ^e id. 1 fr. 65	
FINES OISETTES 1 fr. 50	(l'hectolitre pesant 80 k., pris au dépôt et mis en voiture pour la ville (octroi compris).
GROSSE GAILLETTERIE, 2 fr. 25	(l'hectolitre, mesure des fosses, pris au dépôt et mis en voiture pour la ville (octroi compris).
MOTEN (dit tout-venant) 1 ^{re} qual., 1 fr. 70	(l'hectolitre, mesure des fosses, pris au dépôt et mis en voiture pour la ville, (octroi compris).
2 ^e id. 1 fr. 60	
FINES OISETTES, 1 fr. 45	(l'hectolitre de 80 kilog. pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne.
GROSSE GAILLETTERIE, 2 fr. 15	(l'hectolitre, mesure des fosses, pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne.
MOTEN (dit tout-venant) 1 ^{re} qual., 1 fr. 65	(l'hectolitre, mesure des fosses, pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne.
2 ^e id. 1 fr. 55	
FINES OISETTES, 1 fr. 40	(Au comptant sans escompte).

N. B. La Compagnie des Mines de Béthune a l'honneur de faire remarquer à Messieurs les consommateurs qu'il existe à leur avantage une différence de prix entre l'hectolitre dit mesure des fosses et l'hectolitre ordinaire, mesure à ras. Les droits d'octroi sont déduits sur les prix ci-dessus, pour les personnes ayant l'entrepôt. S'adresser à M. Louis COURTRAY, représentant de la Compagnie, rue Poireur, 29, ou au dépôt même, rue Latérale, près la gare du chemin de fer.